



Impôts, stage et déclaration fiscale

Par **Pingouin63**, le **30/04/2014** à **14:07**

Bonjour à tous!rnrnJe viens vers vous suite à un imbroglio assez difficile à démêler.rnrnPour récapituler:j'étais en stage du 25 février au 25 mai 2013; pour cette période j'ai perçu:rnrn- 436.23€ par mois pour la période du 25/02 au 30/04 (je ne vous ferai pas le prorata) soit le minimum légalrnrn- 860€ pour le mois de mai (01/04 au 25/04) car mon entreprise était contente de moi.rnrnJ'ai reçu hier ma déclaration fiscale relative à mon stage, qui indique qu'ils ont déclaré à l'administration fiscale 951€.rnrnA quoi correspond cette somme? La RH de mon entreprise d'accueil n'a pas sù me répondre. Quand à moi je pensais déclarer l'intégralité de mes revenus...rnrnLes impôts m'ont quand à eux renvoyés vers la RH de l'entreprise...rnrnQu'en pensez-vous? Quelle somme dois-je déclarer?rnrnDois-je demander à la RH de refaire le reçu fiscal?rnrnD'avance merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **01/05/2014** à **09:28**

Bonjour,rnrnVous devez retrouver ces sommes à l'aide de vos bulletins de salaire.rnrnAttention, à coup sûr il s'agit de CSG/CRDS imposable et non déductible.

Par **alterego**, le **01/05/2014** à **18:52**

Bonjour,rnrnRenseignez mieux votre demande en précisant du type de stage dont il s'agissait.rnrnIl est possible qu'une partie de la rémunération prise en charge par un organisme officiel habilité (formation par exemple) et soit fiscalement exonérée, auquel cas, c'est la somme de 951€ qu'il vous faut déclarer.rnrnRassurez-vous, si vous vous ne le savez

pas, l'employeur le sait.rnrnIl vous appartenait de nous renseigner sur le type de stage dont il s'agissait.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **01/05/2014** à **19:05**

La déclaration de revenus ne concerne que les sommes effectivement perçues ou déclarées comme tel entre le 1er janvier et le 31 décembre.rnC'est ainsi qu'un salaire de décembre 2013, mais versé le 5 janvier 2014 ne sera à déclarer que l'an prochain.rnPar contre les revenus de stages obligatoires et intégrés dans un cursus scolaire, et de 3 mois, ne sont pas imposés.rnVous avez intérêt à consulter la notice fiscale pour savoir si ces revenus sont imposables, en tout ou partie ou pas imposables.

Par **moisse**, le **01/05/2014** à **19:05**

La déclaration de revenus ne concerne que les sommes effectivement perçues ou déclarées comme tel entre le 1er janvier et le 31 décembre.rnC'est ainsi qu'un salaire de décembre 2013, mais versé le 5 janvier 2014 ne sera à déclarer que l'an prochain.rnPar contre les revenus de stages obligatoires et intégrés dans un cursus scolaire, et de 3 mois, ne sont pas imposés.rnVous avez intérêt à consulter la notice fiscale pour savoir si ces revenus sont imposables, en tout ou partie ou pas imposables.

Par **Pingouin63**, le **01/05/2014** à **22:43**

Merci pour vos réponses. rnrnJe vais préciser: j'étais en stage conventionné (convention de stage tripartite entre l'entreprise, l'étudiant et la faculté) dans le cadre de ma première année de master en formation initiale. rnLa durée minimale de stage requise afin de valider mon master était de 4mois, donc plus des 3 mois indiqués comme ne devant pas être déclarés. rnrnJe pensais donc devoir déclarer les 436 € x3+860 €, alors je m'étonne des 951€.rnrnDe plus, j'ai demandé à mon employeur, qui m'a répondu "c'est externalisé, on va avoir du mal à te répondre"...rnrnMerci de vous pencher sur mon cas en tout cas.rnrnBonne soirée.

Par **Pingouin63**, le **01/05/2014** à **22:45**

Ah, et excusez-moi, je me suis trompée dans les dates: j'étais en stage du 25 février au 25 juin.rnrnMerci.

Par **moisse**, le **02/05/2014** à **07:53**

Bonjour,rnCela change effectivement les choses, on passe de 3 mois à 4 (donc au delà des 3

mois exonératoires).
Que racontent vos bulletins de salaire, puisque le montant déclarable est consolidé au fur et à mesure du temps ?

Par **Pingouin63**, le **02/05/2014** à **08:35**

Je n'ai pas eu de bulletin de salaire, sauf pour le dernier mois (juin) qui indique 860 €.

Par **moisse**, le **02/05/2014** à **09:23**

Hé bien ils sont forts chez les accessoiristes automobiles.
Il n'y a plus qu'à regarder ce que va comporter par anticipation votre déclaration fiscale préétablie et vous caler dessus.
Mais vous pouvez aussi interroger les services fiscaux dont vous dépendez sous forme de mail intitulé "rescrit fiscal" et demandez l'assiette déclarable en précisant:
* votre qualité exacte stagiaire au titre de ...
* mois par moi les sommes réellement perçues
* l'attestation remise par l'employeur
Vous aurez une réponse à conserver soigneusement.

Par **Pingouin63**, le **02/05/2014** à **15:37**

J'étais en stage dans un centre d'imagerie médicale.
C'est quand même bizarre ces 951 € non? Je n'arrive pas à comprendre à quoi ça correspond!